



FAUTE DE GRIVES

ON MANGE
DES MERLES



Pour cette négociation 2023 sur les salaires, il y a eu un effort sur les augmentations générales, **la Direction du Groupe a concédé +2,8% versus +0,8% l'année dernière.**

Il y a certes une amélioration, mais loin d'égaliser les augmentations du quotidien (alimentation, énergie pour se chauffer et carburants pour se déplacer, etc...).



POUR VOTRE ÉQUIPE CFDT :

LE MOINDRE « EURO » COMPTE !

Lors des NAO, nous avons une stratégie « globale » : aller chercher toutes les avancées sociales possibles sur un maximum de sujets.

Voici ce que nous avons obtenu cette année :



UNE PPV DE 1200 € VERSÉE LE 25 FÉVRIER

La direction voulait verser 1000 € comme l'année dernière.
Nous avons obtenu 200 euros supplémentaires.





UNE REVALORISATION DES SALAIRES ANNUELS BRUTS DES COMMERCIAUX + 500 COLLÈGUES CONCERNÉS

COFI (E) 34 000 €	COFI (F) 35 500 €	SARCP (G) 37 000 €	SARCP (H) 39 000 €	CAGP/CAPRO (G) 38 000 €
CAGP/CAPRO (H) 40 000 €	DA (H) 42 000 €	DA (I) 45 000 €	DA (J) 49 000 €	



AUGMENTATION DE 1500€
LORS DU PASSAGE DE COCO À COFI (D)



ITB : PRIME DE 1 750 €
au lieu de 1 500 € obtenue à l'arrachée par la CFDT



TICKETS RESTAURANTS À 12€
pris en charge à 50% par l'employeur



INDEMNISATION À 75%
AU LIEU DE 50%
pour les temps de trajets
supplémentaires

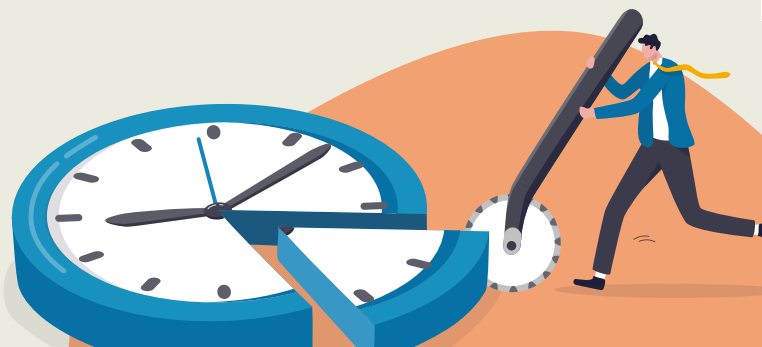


250€ D'INDEMNITÉ POUR LES MOBILITÉS DURABLES
+ négociation d'un accord de 3 ans
avec une clause de renégociation de la prime chaque année



ÉVOLUTION DES TEMPS PARTIEL

OUVERTURE DU TEMPS PARTIEL
À **90%** (4,5 JOURS) ET À **70%** (3,5 JOURS)
avec possibilité de poser une ½ journée de télétravail



Pour la CFDT, ce qui compte, c'est d'obtenir **des avancées significatives pour tous les salarié(e)s CEIDF !**



Toute l'équipe CFDT vous souhaite une très belle année 2023 et sera à vos côtés pour défendre vos acquis et améliorer votre quotidien.

La section syndicale CFDT